Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rapport d'intervent° police mensonger suite à accident de circu

---
Par rolk

bonsoir

voilà mon soucis: en février dernier, alors que je circulais sur la voie de droite d'un rond point, un automobiliste avec un 4*4 a forcé le "cédez-le-passage" pour s'engager sur ce rd-point, m'obligeant ainsi à freiner en urgence.

Pour lui signaler sa conduite dangereuse, je lui ai adressé un coup de klaxon, c'est alors que le conducteur a pilé. Il est descendu de sa voiture en criant, je lui ai dit de dégager car j'étais pressée mais il a refusé (descendu du côté conducteur, il était donc immobilisé légèrement sur la double voie de circulation (sens unique)). J'ai alors fait semblant de vouloir passer par la gauche en double file, mais l'homme ne voulant pas bouger j'ai donc avancé pour qu'il se décide enfin à se pousser.

C'est à ce moment là qu'il a asséné un grand coup de poing sur le capot de ma voiture. Je suis descendue, énervée, et j'ai commencé également à lui crier dessus.
A cet instant arrivent 3 hommes en civil, qui s'avèrent être des policiers de la BAC, et qui tentent de calmer la situation et disent qu'ils ont vu le coup de poing donné à mon véhicule.

Ils ont alors prit nos deux identités ainsi que les plaques de nos voitures. Ils nous ont dit de repartir et d'aller porter plainte au commissariat (moi pour les coups portés à ma voiture et l'homme car il prétendait que j'avais voulu l'écraser), ils nous ont également indiqué qu'il ferait eux même un rapport à leur arrivés dans leurs locaux toulousains.

Dans la même semaine, j'ai donc été au commissariat de mon domicile pour porter plainte pour 'dégradations volontaires causées au bien d'autrui' et fournir un devis des dégradations (600 euros), indiquant à l'officier qui m'a reçue que les policiers présents sur place avaient également fait un rapport à leurs services...ET LA...surprise! à la lecture de celui ci, l'inspecteur me dit qu'il est noté dans ce rapport que j'ai tenté d'écraser cet homme et qu'il a tapé dans ma voiture pour m'en dissuader: ce qui est complètement FAUX!!

J'ai contacté mon assurance, qui a contacté le conducteur grâce aux coordonnées fournies par la préfecture, et il nie toute implication dans cette affaire.

J'ai peur que cette note mensongère ne fasse classer sans suite mon dépot de plainte, je n'ai toujours aucun retour depuis le mois de février...
ce rapport sera-t-il joint au dossier?
Ma plainte peut elle être classée sans suite?
Que faire face à ce rapport d'intervention mensonger?
Que pèse ma parole et ma plainte face à celle de policiers assermentés?
puis je demander à mon avocate de se faire fournir les vidéos de la circulation routière (ville, mairie?..) afin de prouver ma bonne foi??
Cet homme avait l'air d'une personne aisée, et une foi que j'ai été partie du lieu de l'accident j'ai vu dans mon retroviseur qu'il continuait de parler aux policiers...aurait -il pu les influencer...?

Je suis dans l'impasse totale face à cette injustice et aux dégats matériels que ce chauffard a causé
D'avance un grand merci pour votre aide précieuse